

SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la salle municipale du Bran en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Denis LEVREL, **Maire**.

Etaient présents : Mme DESTRUHAUT Valérie, M. LUBIN André, Adjoint. Mme UNTERDORFEL Frédérique, M. BOUCHET Jean-Jacques (arrivé à 21h09), M. PAGIER Ludovic, Conseillers délégués ; Mme LUCAS Fabienne, M. BODIN Mickaël, Mme BOSCHERIE Modestie, M. LE BÉCHEC Sylvain, Mme LE ROY Laetitia, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas, Mme MADAOUÏ Régine, M. GERMAIN Laurent, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme COLLIAUX Valérie (pouvoir à Valérie DESTRUHAUT), M. LOHAT Alain (pouvoir à Denis LEVREL), Mme CHOUPEAUX Nolvenn, (pouvoir à Régine MADAOUÏ)

Etait absente : Mme BRELIVET Nathalie.

Monsieur Ludovic PAGIER a été élu secrétaire.

2020071001-Élection des représentants du conseil municipal aux élections sénatoriales

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. LUBIN André ; Mme MADAOUÏ Régine ; Mme BOSCHERIE Modestie ; M. PAGIER Ludovic
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste de M. Le Maire est composée par :

Délégués titulaires : MM. LEVREL Denis, Mme COLLIAUX Valérie, M. PAGIER Ludovic, Mme DESTRUHAUT Valérie, M. GERMAIN Laurent.

Délégués suppléants : Mme UNTERDORFEL Frédérique, M. LOHAT Alain, Mme BOSCHERIE Modestie.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 17

- bulletins blancs ou nuls : 2

- suffrages exprimés : 15

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste de M. Le Maire : 15 voix

Ainsi les 5 sièges lui ont été attribués.

d) Élection des délégués suppléants

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste de M. Le Maire : 3 sièges

2020071002-Pôle santé – Mission de maîtrise d'oeuvre

M. Le Maire rappelle que la municipalité envisage d'aménager le rez-de-chaussée du presbytère communal en pôle médical. Afin de s'assurer de la faisabilité de ce projet, un diagnostic a été réalisé par l'architecte Sandra Gaultier de St-Onen. Il ressort de ce diagnostic que l'aménagement adéquate y est possible.

Afin de procéder aux travaux, il y a lieu de choisir un maître d'œuvre chargé de l'APD (Avant-Projet Détaillé), des autorisations d'urbanisme, d'accessibilité et de sécurité incendie, rédaction des pièces et passation du marché, suivi et réception des travaux.

Le devis de l'architecte Mme GAULTIER est de : 11 202.00 € TTC ; Les missions incluses sont :

- Avant-projet sommaire
- Avant-projet détaillé
- Dossier autorisation urbanisme (PC ou DP)
- Projet de conception générale
- Assistance pour la passation des marchés de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction des travaux
- Assistance aux opérations de réceptions

Un autre devis a été fourni par le Maître d'œuvre Arch'éco de St-Méen-Le-Grand pour un montant de 8 500.00 € TTC avec les missions suivantes :

- Avant-projet sommaire
- Avant-projet détaillé
- Dossier autorisation urbanisme (PC ou DP)
- Plans exécution/suivi des travaux
- Assistance à réception de chantier

Après discussion, le conseil municipal, par 17 pour et 1 abstention (L. Germain) :

- Valide le devis du maître d'œuvre Arch'éco de St-Méen Le Grand pour un montant de 8 500.00€ TTC ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces liées à cette validation.

2020071003- Centre culturel - Approbation de l'Avant-Projet Détaillé

M. Le Maire rappelle que lors de la réunion du 08 juillet dernier, Mme GAULTIER, Architecte, a présenté l'avant-projet détaillé du centre culturel avec l'approche budgétaire. M. Le Maire présente les plans qui reprennent les modifications demandées lors des différentes réunions et correspondent à l'attente des élus. Il est proposé de choisir la géothermie en système de chauffage, ainsi qu'une ventilation double flux. L'estimation correspondante s'élève à la somme de 424 809.15 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Valide l'avant-projet détaillé ;
- Valide l'estimation financière correspondante ;
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces liées à cette validation, ainsi que les demandes d'autorisation d'urbanisme.

La demande de permis de construire devrait être déposée fin juillet par l'architecte.

2020071004- Désignation des délégués de la commission communale des impôts directs

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il doit délibérer pour désigner les commissaires devant siéger à la commission communale des impôts directs. Celle-ci doit être composée du maire ou de son adjoint et de six commissaires pour la même durée de mandat que le

conseil municipal, sachant que le conseil municipal doit valider une liste en nombre double, afin que la direction régionale des finances publiques désigne les commissaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la liste suivante :

Membres titulaires :

- JANET Jean
- LEBRETON Marie-Odile
- PAGIER Christian
- BOSCHER Christiane
- LORAND Roger
- MAGNIER Danièle
- DUPONT Gérard
- LELU Annette (St-Meen Le Grand)
- LASBLEIZ Christian
- DESTRUHAUT Valérie
- ROSSELIN Serge (Loscouet Sur Meu)
- LUCAS Fabienne

Membres suppléants :

- MAUNY Félix
- LEVREL Nadine
- DELOURME Sébastien
- COUTANT Valérie
- MOUAZAN Pierre
- COLLIAUX Valérie
- MEANCE Daniel
- RIOCHE Marie-Paule
- GUENEUC Jean-Yves
- BRIMANT Chantal
- BINARD Alain
- LE ROY Laetitia

2020071005- Lotissement le Paradis-Attribution du marché

M. Le Maire informe le conseil municipal que la consultation pour les travaux de viabilisation et d'aménagement du lotissement communal "Le Paradis" de 17 lots, et de ses abords, était composée de 3 lots, avec les estimations suivantes :

01 – Terrassement, assainissement et voiries	: 359 032.75 € H.T
02 – Génie civil télécom et eau potable	: 58 395.50 € H.T
03 – Espaces verts	: 27 190.00 € H.T

La présente consultation a été lancée suivant la procédure adaptée ouverte, définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Date limite de remise des offres fixée au 13 décembre 2019 à 14h00.

A l'issue de l'analyse des offres, et conformément au règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager une négociation financière avec 3 entreprises (**PEROTIN TP, BIDAULT ANDRE SAS, et POMPEI**) ayant remis une offre.

Il appartenait donc à chacune des 3 entreprises, si elle le souhaitait, de modifier son offre de prix (sans modification du contenu technique) au plus tard **le vendredi 10 janvier 2020 à 12h00**.

Ensuite, le marché n'a pas été attribué en raison d'un recours amiable des services de la Préfecture sur l'autorisation de lotir, et ensuite en raison de la période d'état d'urgence sanitaire qui a débuté le 24 mars 2020. Une demande de prolongation de période de validité des offres (durée initiale 120 jours) a été transmise à tous les soumissionnaires qui ont confirmé par écrit leur accord pour prolonger la durée de validité de leurs offres.

Après négociation, pour le lot 01, l'offre de l'entreprise **POMPEI** est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 318 327.30€ H.T.

Pour le lot 02, l'offre de l'entreprise **SADER** est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 40 562.50€ H.T.

Pour le lot 03 : l'offre de l'entreprise **NATURE ET PAYSAGE** est considérée comme l'offre la plus avantageuse avec un montant de 22 945.20 € H.T.

Après discussion, Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide les propositions ci-dessus pour les trois lots ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à notifier les marchés aux entreprises ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces liées à ces décisions ;
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget du Lotissement Le Paradis.

Les élus demandent confirmation que l'éclairage public prévu soit en LED.

M. Le Maire souhaite que la commission communication travaille les supports de communication dès à présent pour la vente des terrains (flyers, panneaux...)

2020071006- Eclairage public au Bran

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé une étude de faisabilité afin de remplacer les ampoules de l'éclairage public et des bâtiments communaux par des ampoules LED. Une réunion avec le Syndicat Départemental d'Electricité s'est déroulée le 24 juin dernier. En découle :

- une proposition de rénovation de l'éclairage public au Bran, comprenant le remplacement de 9 points lumineux et la mise en conformité de l'armoire électrique A09 (tableau + horloge) pour un montant total H.T de 12 975.05 €. Le SDE participe à hauteur de 7 421.72 €. Le reste à charge estimé pour la commune est de 5 553.32 €.

- une proposition d'extension du réseau d'éclairage public, suite à la demande d'utilisateurs de l'arrêt de car du Bran. Les travaux consistent en la pose d'un réseau aérien sur poteau béton existant sur environ 380ml et la pose de 5 luminaires fonctionnels. Ceux-ci seraient raccordés à l'armoire existante. Le coût prévisionnel s'élève à la somme de 11 136.84€ H.T. Le SDE participe à hauteur de 4 777.70 €. Le reste à charge estimé pour la Commune est de 6 359.14 €.

Après discussion, Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide les deux propositions ci-dessus ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions avec le syndicat départemental d'électricité, ainsi que toutes les pièces liées à ces décisions ;
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune.

2020071007- Ralentisseurs au Bran

Lors de la précédente réunion, le devis de l'entreprise POMPEI pour le remplacement du coussins berlinois au Bran a été validé pour un montant de 3 715.20€ TTC. Afin de sécuriser et de rendre efficace le ralentisseur, des travaux complémentaires (pose de bordures béton) ont été demandés et le devis s'élève désormais à 4 099.92 € TTC.

Après discussion, Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide ce nouveau devis qui s'élève à la somme de 4 099.92 € TTC ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces liées à cette décision ;
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune.

Questions diverses

2020071009- Péril imminent à BENIHEL – Travaux complémentaires

M. Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de sécurisation ont été réalisés sur la propriété de M. COLAS, à Bénihel. La démolition a entraîné la chute du mur et a mis en évidence que le mur mitoyen devait être sécurisé afin de protéger la maison accolée. Pour ce faire, un devis complémentaire de 5 940 € TTC a été transmis par l'entreprise de maçonnerie Coulon.

Après discussion, à l'unanimité des votants, le conseil municipal, :

- Valide le devis complémentaire de 5 940.00 € TTC au profit de l'entreprise Coulon ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces liées à cette décision ;
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune et à l'inclure dans le titre de recette émis à l'encontre de M. Colas Ricard.

2020071010- Travaux à la cuisine de la cantine

M. Sébastien DELOURME, concerné par ce sujet sort de la salle et ne prend pas part au débat.

Suite à la visite des bâtiments communaux, la commission a décidé de réaliser quelques travaux indispensables à la cantine. Les travaux consistent en la réfection du sol de la réserve de la cuisine et du couloir d'accès aux sanitaires, le changement de plinthes et la pose de faïence derrière les pianos de la cuisine.

Deux devis ont été demandés :

- M. Delourme, auto-entrepreneur : 3 213.00 € sans TVA ;

- M. Coulon : 4 268.00 € H.T

Il est précisé que les travaux doivent être réalisés avant la rentrée de septembre 2020 et que la commission n'a pas fait le choix de modifier le sol de la salle de restauration.

Après discussion, par 16 pour et une abstention (N. Gouette), le conseil municipal, :

- Valide le devis de M. Sébastien DELOURME pour un montant de 3 213.00 € sans TVA ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces liées à cette décision ;
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune.
- Rappelle que les travaux doivent être réalisés avant la rentrée de septembre 2020.

2020071008- Investissement sur Tondeuse Kubota

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'investir pour remettre en état la tondeuse autoportée Kubota. Soit on répare l'actuelle, soit on en acquière une neuve.

Pour la réparation de l'autoportée Kubota F3680 : 8 278.54 € TTC

+ Achat plateau coupe frontal mulching : 5 108.40 € TTC

Pour l'achat tondeuse neuve : 35 280.00 € TTC

+ Achat plateau coupe frontal mulching + 5 108.40 € TTC.

La municipalité ne souhaite pas acheter une tondeuse neuve mais propose de réparer la tondeuse actuelle et d'acquérir un plateau de coupe frontal mulching pour un montant total de 13 386.94 € TTC.

Après discussion, Le conseil municipal, par 15 pour, et trois abstentions (M. Le Maire, V. Colliaux, L. Germain) :

- Valide le devis de réparation et l'acquisition d'un plateau coupe frontal mulching qui s'élève à la somme de 13 386.94 € TTC, avec garantie d'un an ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces liées à cette décision ;
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune.

M. Le Maire informe les élus que le tracteur Landini doit également aller en réparation.

2020071011- Acquisition d'une débroussailleuse

M. Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acheter une nouvelle débroussailleuse pour les services techniques. Des devis sont en cours. Il propose de voter une somme maximale afin de ne pas retarder l'acquisition.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal, :

- Valide une enveloppe de 1 400.00 € TTC pour l'acquisition d'une débroussailleuse pour les services techniques ;
- Charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de négocier cette acquisition et les autorise à signer toutes les pièces liées à cette décision ;
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune.

2020071012- Acquisition de signalétique pour les chemins de randonnées

Suite à la visite des chemins de randonnées, et à la demande des membres de l'ASCG, M. Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acheter un complément de signalétique pour les chemins de randonnées. Une proposition de budget de 350 € TTC est souhaitée.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal, :

- Valide une enveloppe de 350.00 € TTC pour l'acquisition de signalétique pour les chemins de randonnées ;
- Charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de négocier cette acquisition et les autorise à signer toutes les pièces liées à cette décision ;
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune.

Pour certains circuits, il y a des conventions de passage à signer avec quelques propriétaires privés. Il est demandé de transmettre les plans à l'office du tourisme de St-Méen et de les mettre sur notre site internet. Les circuits devront être débroussaillés trois fois par an : en Avril, Juin et Septembre.

2020071013- Mise en place d'un chantier argent de poche.

M. Le Maire propose à la municipalité d'organiser une opération chantier « Argent de poche » afin de sensibiliser les jeunes aux équipements publics et les associer à l'entretien de ceux-ci.

Le projet est la création d'un lien fédéral autour de la culture entre les différentes générations, par la mise en place d'un chantier participatif d'embellissement des différents équipements. Ce chantier sera ouvert à tous les jeunes de 16 à 18 ans de Gaël, dans le cadre d'un chantier « argent de poche ». L'encadrement sera assuré par des élus.

* **Les travaux :** Ils auront lieu dans le centre bourg, travaux de nettoyage et peinture au complexe sportif. Des travaux de désherbage sont également prévus sur différents sites de la Commune pour améliorer le cadre de vie de chacun.

ORGANISATION PRATIQUE

*** Calendrier, horaires, temps de travail et rémunération :**

- Le chantier (et le dispositif argent de poche) aura lieu pendant les vacances scolaires : **du lundi 17 août au Vendredi 21 août 2020.**

- L'idée est de travailler par équipes, en fonction des inscriptions. Chaque équipe travaillera au maximum 3 heures par jour de 9h à 12h du lundi au vendredi. Si le nombre d'ados n'est pas suffisant, le chantier ne sera pas mis en place ;

- **Le financement est assuré par la commune de Gaël.** La rémunération est fixée à **15 euros par jeune par tranche de 3 heures.**

Après présentation de ce dispositif, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le dispositif de « chantier argent de poche » qui doit avoir lieu du 17 au 21 août 2020 ;
- Autorise M. Le Maire, ou l'adjoint délégué, à mandater la rémunération des jeunes participants à raison de 15 euros par jeune par tranche de 3 heures ;
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dispositif ;
- Précise que les dépenses seront imputées à la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

Comptes-rendus des réunions des différentes commissions

Communication :

Informations mensuelles : L. Germain s'interroge sur la nécessité de mentionner l'adresse dans la rubrique Etat-Civil. Après discussion, les élus décident en effet de ne pas la mentionner. D'autre part, pour les décès, il est décidé de mentionner désormais, les noms des personnes inhumées dans nos cimetières même si nous ne recevons pas l'acte de transcription de décès.

La trame de la future mensuelle est présentée. Les élus souhaitent, entre autres, que le blason soit mis en haut à gauche ; de voir ce que donne le fait de mettre la vague du haut en bas également ; que soit ajoutée les horaires de la bibliothèque.

Voirie : Suite à la visite des chemins, un devis va être demandé à deux entreprises. Ne pas oublier d'y inclure la deuxième partie du chemin de St-Léry.

Vestiaires de foot : Nicolas Gouyette a rencontré les responsables du foot pour faire le point sur les travaux. Il a des doutes pour le sol. Le principal problème reste les pommes de douches qui fuient suite au détartage. Le bardage bois est également très abîmé, voir pour mettre une collerette ou un habillage. Il approfondi ce dossier avec Sébastien Delourme.

Animations du 18 juin : Animation au mois d'août avec tombola sur un mois, pour un tirage au sort le 29/08. Lots offerts par la commune, à savoir 1 carnet de 10 chèques de 10€ par commerçants/artisans à participer. Distribution des tracs par les élus semaine 31. Travail avec les associations et commerçants. Evolution de la bibliothèque, centre culturel (multimédia, 3^{ème} lieu, ludothèque).

Conseil d'école Les Prés Verts : L'équipe enseignante a remercié les élus et le personnel pour leur participation à la gestion de la crise du Covid 19. Une liste des travaux à réaliser au cours de l'été a

été remise aux agents techniques. Pas de modification demandée concernant les plannings des agents.

Cérémonie du 14 juillet : Pas de rassemblement public, juste un dépôt de gerbe au monument aux morts de Gaël, en présence de quelques portes drapeaux. Le vin d'honneur sera servi au Poppy's pour les quelques participants s'ils le souhaitent.

Pour conclure la réunion, M. Le Maire remercie tous les élus pour leurs participations aux différentes et nombreuses réunions de commissions qui se sont déroulées depuis l'installation du conseil municipal le 26 mai dernier. Plusieurs dossiers sont lancés et avancent. Il souhaite à chacun, un bel été.

Ont signés :

M. LEVREL Denis		
Mme COLLIAUX Valérie Excusée	M. LOHAT Alain Excusé	Mme DESTRUHAUT Valérie
M. LUBIN André	M. BOUCHET Jean-Jacques	Mme MADAOUI Régine
Mme LUCAS Fabienne	Mme BRELIVET Nathalie Absente	Mme CHOUPEAUX Nolvenn Excusée
Mme UNTERDORFEL Frédérique	Mme LE ROY Laetitia	M. BODIN Mickaël
M. DELOURME Sébastien	M. GOUYETTE Nicolas	M. LE BÉCHEC Sylvain
M. PAGIER Ludovic	Mme BOSCHERIE Modestie	M. GERMAIN Laurent